DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

S M I C A

Immeuble Le Sérial
10 rue du Faubourg Lo Barri
12000 RODEZ

Séance : 7 juillet 2025
Numéro : 4
Objet : Adhésion à la médecine professionnelle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-cinq,
Le sept juillet,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 30 juin 2025, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 26.
13 membres présents, 3 membres représentés, 10 membres absents.

Membres présents : Michel ARTUS, Roland AYGALENQ, Bernadette BELIERES-AZEMAR, André BORIES, Anne CALMELS, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Jean-Michel REYNES, Jean-François VIDAL.
Membres représentés : Jean-Louis BESSIERE, Anne-Marie CONSTANS, Thierry SERIN.
Membres absents : Valérie ABADIE-ROQUES, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Anne-Claire SOLIER, Eric TRANNOIS.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 23 octobre 2024 fixant les tarifs des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion,

Considérant que la convention d'adhésion au service du médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron prend fin le 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Président à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

DECIDE	de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron
APPROUVE	La Convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive
AUTORISE	Monsieur le Président à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025
S'ENGAGE	à régler au Centre de Gestion le montant des prestations assurées par ce service.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du S.M.I.C.A

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL

Accusé de réception en préfecture
012-251200861-20250707-20250707_4-DE
Reçu le 10/07/2025